

DÉPARTEMENT DU TARN

N°2022/159

-----  
Arrondissement de CASTRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----



MAIRIE  
**D'AUSSILLON**  
B.P. 541  
81208 AUSSILLON CÉDEX

-----  
Téléphone : 05.63.97.71.80

**ARRÊTÉ**  
**portant fermeture exceptionnelle des terrains**  
**du Complexe Sportif René CARAYOL**  
**DU LUNDI 10 OCTOBRE 2022 AU**  
**DIMANCHE 30 OCTOBRE 2022 INCLUS**  
\*\*\*\*\*

Nous, Maire de la Commune d'AUSSILLON,

- VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.1311-1 ;

-VU l'arrêté de délégation de pouvoir à Monsieur Jérôme PUJOL, Adjoint au Maire, en date du 19 novembre 2020 ;

- CONSIDERANT la période de sécheresse, il convient de préserver les terrains du Complexe Sportif René Carayol à compter du lundi 10 octobre 2022 à 8h jusqu'au dimanche 30 octobre 2022 inclus.

**ARRÊTONS**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les deux terrains du Complexe sportif René Carayol seront fermés aux divers entraînements des clubs et des particuliers, ainsi qu'aux manifestations sportives à compter du lundi 10 octobre 2022 à 8h jusqu'au dimanche 30 octobre 2022 inclus.

**Article 2** : Toute contravention aux dispositions de cet arrêté sera sanctionnée selon la réglementation en vigueur.

**Article 3** : Le présent arrêté sera transmis à M. le Sous-préfet de Castres, publié et notifié selon les règles en vigueur. Ampliation sera transmise aux Présidents de l'Etoile Sportive d'Aussillon – Section Athlétisme, du Sporting Club Mazamétain, du Football Club du Pays Mazamétain, du Racing Club du Pays Mazamétain, de l'Union Sportive Aussillon Mazamet XV, au collège Marcel Pagnol, au collège et lycée Jeanne d'Arc, aux écoles de la commune, aux services de garderie.

La Directrice Générale des Services d'Aussillon et le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Date de mise en ligne : 07 OCT. 2022

AUSSILLON, le 06/10/2022

Date de notification :

Le Maire adjoint,  
Jérôme PUJOL.

Acte ayant acquis caractère  
exécutoire à la date du  
AUSSILLON, le  
Le Maire adjoint,  
Jérôme PUJOL.

